

MARCHE PUBLIC de SERVICES

COMMUNE de CAVEIRAC
Place du Château – 30820 CAVEIRAC

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

CONTRAT 2010 : BALAYAGE ET LAVAGE MÉCANISÉ DE LA VOIRIE MUNICIPALE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date d'envoi à la publication :
Le Lundi 14 décembre 2009
Date limite de réception des candidatures et offres
Le Mercredi 23 décembre 2009 À 12H00

Ordonnateur : Monsieur le Maire de Caveirac

Comptable assignataire des paiements :
Monsieur Le Trésorier - Trésorerie de Nîmes Banlieue

Article 1er : Objet de la consultation

La présente procédure adaptée concerne :

LE BALAYAGE ET LE LAVAGE MECANISE DE LA VOIRIE MUNICIPALE A
CAVEIRAC.

Article 2ème : Décomposition de la consultation et nomenclature

2.1 – Décomposition :

La prestation ne comporte qu'une seule tranche unique

Les candidats ne pourront présenter qu'une seule offre

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements.

Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

2.2 – Nomenclature

Sans objet.

Article 3ème : Conditions de la consultation

3.1 – Etendue de la Consultation

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

3.2 – Variantes et options

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

3.3 – Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter avant la date limite de remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.4 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.5 – Mode de règlement du marché

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Les sommes dues au titulaire et au sous-traitant de premier rang éventuel, seront payées, par mandat administratif, dans un délai global de 35 jours au 1^{er} janvier 2010 et 30 jours au 1^{er} juillet 2010 à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Article 4ème : Présentation des offres

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site de la commune à l'adresse suivante : <http://www.mairie-caveirac.fr>

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

4.1 – Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

1) Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus aux articles 43 à 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier :
 - qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales
 - qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
 - qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, 341-6, L125-1, L125-3 du Code du travail
- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC4)
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés (DC5) ;

2) un mémoire méthodologique : les candidats indiqueront les caractéristiques méthodologiques pour remplir la mission, notamment :

- liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant la date et le destinataire et présentation de la société ;
- Les modalités d'organisation de la présente prestation, les moyens en matériels mis en œuvre pour la mission proposée, démontrant la valeur ajoutée apportée par le caractère innovant de ses prestations ;
- Un dossier de présentation des compétences et des moyens de l'équipe, avec indication des personnes qui interviendront effectivement, leur rôle et leur curriculum vitae.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours maximum.

3) Un projet de marché comprenant :

- l'acte d'engagement (A.E) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés dans entreprises ayant vocation à être titulaire du marché daté et signé.

- le cahier des clauses particulières (C.C.P) cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé.
- le présent règlement de la consultation daté et signé.
- Le devis descriptif.

4.2 – Fourniture d'échantillons

Néant

Article 5ème : Jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux du Code des Marchés publics.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront, par ordre d'importance décroissante, les suivants :

1. Prix 60 %
2. Valeur technique au vu du mémoire méthodologique 40 %

Après examen des offres et avant attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut, le cas échéant, engager des négociations avec le ou les candidats.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46 du Code des Marchés Publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 6ème : Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres sont remises au secrétariat de la mairie contre récépissé ou transmises en recommandé avec demande d'avis de réception.

Elles doivent impérativement parvenir à l'adresse suivante :

MAIRIE de CAVEIRAC - Place du Château - 30820 CAVEIRAC,

L'enveloppe doit comporter la mention :

OFFRE POUR : BALAYAGE ET LAVAGE MÉCANISÉ DE LA VOIRIE
MUNICIPALE
NE PAS OUVRIR

La date limite de réception des offres est le :

MERCREDI 23 DECEMBRE 2009 A 12H 00.

L'attention des candidats est attirée sur l'obligation d'indiquer leur nom et adresse sur l'enveloppe.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Article 7ème : Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignements administratifs :

MAIRIE de CAVEIRAC
Madame Brigitte CODOU
Responsable Achat Public
Place du Château
30820 CAVEIRAC
Tél. : 04.66.81.34.14
Courriel : brigitte.codou@mairie-caveirac.fr

Renseignements techniques :

MAIRIE de CAVEIRAC
Monsieur André BRUNET
6^{ème} Adjoint au Maire, Délégué à la voirie communale et aux réseaux
Place du Château
30820 CAVEIRAC
Tél. : 06.18.23.34.04
Courriel : andré.brunet@mairie-caveirac.fr

Une réponse écrite sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant téléchargé le dossier et s'étant identifié auprès de la Commune.

Article 8ème : Différends et litiges

Tout différend ou litige qui pourrait résulter du présent marché fera l'objet d'une tentative de conciliation par un expert indépendant désigné d'un commun accord par les deux parties.

Les frais inhérents à la mission d'expertise seront supportés par la partie défaillante. A défaut d'accord amiable, toute difficulté relative à l'application du présent marché sera traitée par le tribunal administratif de NIMES.

Lu et approuvé à.....

Le

Signature et cachet du (des) candidat (s)

**Le Maître de l'Ouvrage
A CAVEIRAC, le**